REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **12 octobre 2018**

Compte rendu affiché le **19 octobre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **05 octobre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN, Nassima KAOUAH à Stéphane GOMEZ, Bernard GENIN à Mustafa USTA, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI, Sacha FORCA à Philippe MOINE, Batoul HACHANI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Morad AGGOUN**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet :

18.10.0984
Dotation Politique de la Ville 2018

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 24 OCT. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La Dotation Politique de la Ville (DPV) est attribuée par l'Etat via la Préfet à des projets relevant de différents axes définis dans le contrat de ville, signé par l'Etat, la Métropole, le Préfet et la Ville.

Ce contrat de ville définit les enjeux et les projets partenariaux à conduire dans les quartiers prioritaires. Ils reposent sur des axes majeurs que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi.

La loi de finances pour 2018 a visé un élargissement du nombre de communes éligibles à cette dotation, en ouvrant le seuil d'éligibilité aux 250 premières communes de plus de 10.000 habitants selon le rang DSU, et aux communes de 5 à 10.000 habitants éligibles à la DSU 2017.

Le montant total des crédits ouverts au titre de la DPV est passé de 100 millions d'euros en 2016 à 150 millions d'euros en 2017. Ce montant a été reconduit en 2018, mais le nombre de communes éligibles est passé de 156 en 2017 à 177 en 2018. Pour le département du Rhône, qui compte six communes bénéficiaires (Givors, Saint-Fons, Villefranche-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vénissieux et Vaulx-en-Velin), l'enveloppe disponible est passée de 5.801.215 euros en 2017 à 5.786.659 euros (-0,25%). Pour la ville de Vaulx-en-Velin, l'attribution financière au titre de la DPV 2017 est ainsi passée de 1.760.000 euros en 2017 à 1.700.000 euros en 2018 (-3,4%), après une augmentation de 11% en 2017.

Dans un premier courrier d'orientation à l'attention du Préfet, nous avons proposé pour l'attribution de la DPV 2018 des projets répondant aux objectifs du contrat de ville, pour beaucoup sur la volonté de garantir la cohésion sociale sur le territoire, les politiques envers la jeunesse et ses vecteurs éducatifs et culturels. Ceci s'est traduit par la valorisation d'actions et de projets à destination de différents publics.

1- **Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'événements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans.**

Lors du Conseil municipal du 21 septembre 2017, la municipalité a précisé les actions qu'elle comptait déployer à destination de la jeunesse, et plus particulièrement des 11/25 ans. Avec le triple objectif de favoriser l'épanouissement personnel (réussite scolaire, accès à la culture, ...), de développer l'autonomie (vie quotidienne, orientation, santé, ...), et d'encourager l'engagement citoyen, ces actions combinent un accompagnement de proximité avec des animations sur les différents quartiers de la ville, et des projets plus spécifiques (actions de sensibilisation, débats, forums, concerts, ...). Le marché de prestation correspondant a été attribué à l'association Léo Lagrange fin 2017. Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération TTC	261 100,00

Financement DPV 2018	130 000,00
Reste à charge ville	131 100,00
TOTAL	**261 100,00**

2- Activ'été 2018.

La municipalité a souhaité proposer à l'intention des familles et du public jeune un programme d'activités dense, varié et de qualité. Les différentes actions proposées concourent à la réalisation de plusieurs objectifs (favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles, animer les espaces publics, favoriser la médiation et la tranquillité publique). Cette année, comme en 2017 la manifestation Activ'été a duré six semaines (du 9 juillet au 18 août), sur deux sites de la ville (parc Elsa Triolet au nord, terrain Aubert au sud de la ville). Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération TTC	236 880,00

Financement DPV 2018	124 000,00
Reste à charge ville	112 880,00
TOTAL	**236 880,00**

3- Actions spécifiques de médiation culturelle et sportive au sud de la ville.

Le diagnostic est partagé quant à la difficulté d'accès aux équipements culturels et sportifs d'une partie significative de la population du sud de la ville. Pour autant, les développements de la culture scientifique et de la pratique sportive sont parties intégrantes des priorités municipales et des objectifs du contrat de ville. Le projet vise ainsi à s'appuyer sur les associations locales pour favoriser l'accès à la culture scientifique et à la pratique sportive, dans un quartier qui connaît des disparités notables en la matière : le sud de la ville, et principalement le quartier Chénier / La Balme. Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération TTC	20 000,00

Financement DPV 2018	20 000,00
Reste à charge ville	0,00
TOTAL	**20 000,00**

4- Projet Divertimento 2018/2019.

Une étude sur la fréquentation du Conservatoire de musique et de danse a permis d'établir que les inscrits n'étaient pas issus de toute la ville, et que certains quartiers étaient peu représentés. Afin de développer davantage de mixité dans la fréquentation de cet équipement municipal, deux axes ont été retenus : une refonte des tarifs, désormais assis sur le coefficient CAF des familles, des actions de valorisation de la pratique musicale des plus jeunes.

Le projet Divertimento (de musique symphonique) s'inscrit dans ce deuxième axe, avec un travail en résidence d'accompagnement des pratiques musicales par les plus jeunes, et de valorisation de celui-ci dans des productions musicales au centre culturel communal Charlie Chaplin. Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération TTC	80 000,00

Financement DPV 2018	40 000,00
Reste à charge ville	40 000,00
TOTAL	**80 000,00**

5- Commémorations et projets événementiels autour de la fête nationale.

Le diagnostic du Contrat de ville fait état de la nécessité d'avoir une action publique forte en matière de développement des conditions du « vivre ensemble » au sein de la cité, par des évènements significatifs en termes de visibilité et de sens donné. De plus, la ville s'est investie dans un ambitieux plan de lutte contre l'antisémitisme, le racisme et les discriminations, avec la volonté de faire mémoire commune notamment au travers des commémorations et de la Fête Nationale. Il faut également relever l'importance de ce type d'actions au moment de l'été, et notamment du 14 juillet, afin de prévenir les différents actes de délinquance possibles. Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération TTC	45 000,00

Financement DPV 2018	25 000,00
Reste à charge ville	20 000,00
TOTAL	**45 000,00**

6- Travaux d'amélioration thermique du GS Makarenko.

Le groupe scolaire Makarenko date des années 1970 et sans rénovation ou réhabilitation majeures depuis, présente un état relativement dégradé. Les interventions de maintenance corrective (volets roulants, menuiseries) ne permettent plus d'assurer un réel confort pour les usagers, enfants et enseignants en premier lieu. De plus, la vétusté des installations ne permet pas au personnel d'entretien d'assurer ses missions dans de bonnes conditions.

Fort de constat, il a été proposé une opération d'amélioration thermique des deux bâtiments (Makarenko A et B), qui a consisté dans la reprise des volets roulants, des vitrages et des huisseries. L'attendu est un meilleur confort pour les usagers, et une meilleure performance thermique globale du bâtiment. Ces travaux devraient notamment permettre d'arrêter les installations de radiateurs électriques complémentaires lors des périodes les plus froides de l'année.

Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	290 000,00

Financement DPV 2018	232 000,00
Reste à charge ville	58 000,00
TOTAL	**290 000,00**

7- Travaux pour cheminements sécurisés sur les GS Gagarine et Courcelles.

Les groupes scolaires Gagarine et Courcelles, situés au cœur du Mas du Taureau, sont parmi les plus importants de la ville, en termes d'emprise au sol et d'enfants scolarisés. Les abords de ces deux groupes scolaires sont marqués par un manque de sécurité (éclairage défaillant, clôtures endommagées), situation renforcée par les problématiques d'insécurité. Ces deux sites nécessitent des aménagements physiques permettant de sécuriser les trajets des enfants scolarisés et de leur famille. Pour information, la Métropole est également intervenue sur ces travaux de cheminements aux abords de ces deux groupes scolaires. Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	80 000,00

Financement DPV 2018	60 000,00
Reste à charge ville	20 000,00
TOTAL	**80 000,00**

8- Travaux de dédoublement des CP et des CE1.

L'ensemble des groupes scolaires de la ville de la ville de Vaulx-en-Velin sont classés dans le réseau d'éducation prioritaire REP+, et sont donc sujets au dédoublement des classes de CP et de CE1. Le dédoublement des CP a été effectif à la rentrée de septembre 2017 dans l'ensemble des groupes scolaires de la ville, par des travaux d'aménagements de mobilier, et en mobilisant les espaces attenant, auparavant dédiés à du décloisonnement, des BCD, etc... Pour la rentrée de 2018, le dédoublement des CE1 et des nouvelles classes de CP a exigé un investissement beaucoup plus lourd, notamment en termes de cloisonnement et de réaménagement d'espaces. 8 écoles ont été concernées en 2018 : Y. Gagarine, F.G. Lorca, A. Courcelles, H. Wallon, A. Makarenko A, A. Makarenko B, M. L. King, J. Vilar.. Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	420 000,00

Financement DPV 2018	336 000,00
Reste à charge ville	84 000,00
TOTAL	**420 000,00**

9- Travaux d'accessibilité (AD'AP) de l'année 2019.

Conformément au décret n°2009-500 du 30 avril 2009, la ville a fait réaliser les diagnostics des tous ses ERP (établissements recevant du public). Ces diagnostics ont permis d'évaluer les travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti (estimation financière : 6,5 millions d'euros). La ville ayant un patrimoine important, l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) inclus dans l'ordonnance, permet d'échelonner les travaux restant à réaliser sur une période de neuf ans en trois phases de trois ans.

En 2019, les travaux d'accessibilité porteront sur les sites suivants :

- le Palais des sports, au centre-ville,
- le centre culturel communal Charlie Chaplin, au centre-ville,
- le cinéma Les Amphis, en bordure du quartier La Grappinière,
- les EAJE Louise Michel, Boîte à malices, et jardin mosaïque, pour des travaux mineurs de signalétique.

Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	697 099,00

Financement DPV 2018	302 000,00
Reste à charge ville	395 099,00
TOTAL	**697 099,00**

10- Construction de la médiathèque / maison de quartier du Mas du Taureau.

Dès 2015, la Ville de Vaulx-en-Velin, avec le soutien de partenaires, a décidé d'engager la construction d'un nouveau lieu de vie social et culturel, au cœur du quartier du Mas du Taureau. Une nouvelle Médiathèque/Maison de quartier s'implantera au cœur de cette nouvelle centralité. Equipement phare du projet urbain d'intérêt public, il contribue à forger une nouvelle image d'une ville ouverte sur le monde, populaire, intelligente et porteuse d'initiatives innovantes participant au développement économique, culturel, éducatif et social au service des habitants.
La conception du programme s'est appuyée sur une large concertation auprès des habitants, des professionnels, des associations et des partenaires et elle se poursuivra pour la définition d'actions et de projets à la fois dans le cadre de la préfiguration et également au sein du futur équipement. La qualité et la singularité du projet architectural de l'architecte lauréat, Rudy Ricciotti constituent atout majeur pour l'attraction du futur lieu. Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de ce nouveau lieu aux fonctions plurielles est piloté par le réseau de la lecture publique de la direction des affaires culturelles. Il constituera un pôle ressources innovant d'attraction et de rayonnement.

Suite à l'attribution de la DPV 2018, le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	13 750 000,00

Financement DPV 2018	431 000,00
Etat - DRAC	4 228 874,00
Etat - ANRU	6 338 457,00
Reste à charge ville	2 751 669,00
TOTAL	**13 750 000,00**

En résumé, la décomposition des projets et des montants des opérations retenues par le Préfet est la suivante :

Opérations proposées	Montant opération (HT pour investissement, TTC pour fonctionnement)	Attribution DPV 2018	Part ville
1- Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'événements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans.	261 100,00	130 000,00	131 100,00
2- Activ'été 2018	236 880,00	124 000,00	112 880,00
3- Actions spécifiques de médiation culturelle et sportive au sud de la ville	20 000,00	20 000,00	0,00
4- Projet Divertimento 2018/2019	80 000,00	40 000,00	40 000,00
5- Commémorations et projets événementiels autour de la fête nationale	45 000,00	25 000,00	20 000,00
6- Travaux d'amélioration thermique du GS Makarenko	290 000,00	232 000,00	58 000,00
7- Travaux pour cheminements sécurisés sur les GS Gagarine et Courcelles	80 000,00	60 000,00	20 000,00
8- Travaux de dédoublement des CP et CE1	420 000,00	336 000,00	84 000,00
9- Travaux d'accessibilité (AD'AP) de l'année 2019	697 099,00	302 000,00	395 099,00
10- Construction de la médiathèque / maison de quartier du Mas du Taureau	13 750 000,00	431 000,00	2 751 669,00
TOTAL	**15 880 079,00**	**1 700 000,00**	**3 612 748,00**

Il vous est donc proposé :

➢ d'approuver les actions retenues dans le cadre de la DPV 2018 et leur plan de financement prévisionnel ;

➢ d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions afférentes à cette dotation pour le versement de la DPV 2018 sur la base des actions retenues par la Préfecture

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L.2334.40 et L.2334.41 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Vu la note interministérielle NOR : INTB1806689N du 06 avril 2018 arrêtant la liste des communes éligibles à la Dotation Politique de la Ville pour 2018 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de 5 786 659 € en 2018 ;

Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le contrat de Ville pour l'utilisation des crédits de la DPV pour 2018 ;

Considérant que la Ville de Vaulx-en-Velin est éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2018 ;

Considérant que la Préfecture du Rhône a décidé d'octroyer la somme 1 700 000 € au titre de la DPV.

Entendu le rapport présenté le 12 octobre 2018 par Stéphane GOMEZ, adjoint délégué, exposant qu'il convient d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions afférentes à la DPV 2018sur la base des actions retenues par la Préfecture.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre :
Abstention :

➢ approuve les actions retenues dans le cadre de la DPV 2018 et leur plan de financement prévisionnel ;

➢ autorise Madame la Maire à signer les conventions afférentes à cette dotation pour le versement de la DPV 2018 sur la base des actions retenues par la Préfecture

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY